

COMMUNICATION



SYNTHESE DES REFLEXIONS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DU TOURISME, DES SPORTS ET DES LOISIRS DANS LA PERSPECTIVE DE LA REVISION DU SDRIF

Dans l'esprit des objectifs fixés dans le rapport présenté le 20 décembre 2004 par Monsieur Pierre MOULIE, déterminant une vision ambitieuse et porteuse d'une identité régionale à la hauteur des enjeux, la commission estime nécessaire d'apporter une nouvelle contribution à cette phase de la révision du SDRIF.

Celle-ci prend appuis sur la décision prise par le bureau du CESR qui a adopté le contenu du projet de communication soumis par la commission le 3 mai 2006.

Cette communication s'inspire des différents rapports et avis publiés depuis 1994 dans le domaine du tourisme, des sports et des loisirs.

Elle s'enrichit du travail réalisé par les dernières réunions de la commission avec les introductions aux débats réalisées par Messieurs Gérard DUVAL, Francis TISSOT, Didier BERNARD et Gérard LE GALL.

INTRODUCTION

Le tourisme, les sports et les loisirs sont des espaces de vie sociale, des champs d'activités économiques, des voies de découverte et d'échanges culturels. Ils sont de plus en plus nécessaires à un développement harmonieux du genre humain.

Ils doivent être considérés comme de véritables enjeux de société dont notre région doit mesurer les interactions, la valeur, la vitalité et agir avec ambition. Or, il faut bien le déplorer sinon le reconnaître, ces questions n'ont jamais été traitées à la hauteur des défis auxquels l'Ile-de-France est confrontée.

Le tourisme, les sports et les loisirs exercent une influence sur les comportements, les cultures et le devenir de millions d'hommes et de femmes, de jeunes en France, en Europe, et dans le monde.

La prise en compte de leur importance, tant en termes d'emploi qu'au plan social, économique, culturel et démographique, est vitale.

Ils sont facteurs de rapprochement, d'échanges, de solidarité et de relations nouvelles entre les peuples et les territoires.

Ils sont des facilitateurs de la reconnaissance mutuelle des personnes dans leur diversité et dans les sociétés dès lors que la solidarité est posée comme une exigence de redistribution des richesses créées excluant toute situation de mise en concurrence.

Les mutations intervenues dans les rapports au travail et dans le contenu du travail ; les transformations opérées dans les relations entre travail et en dehors du travail ; les énormes progrès réalisés par l'augmentation de la productivité sont au cœur du besoin de cette redistribution dans les différentes sphères des activités des êtres humains.

Pourtant, différentes études ont montré qu'environ 40 % des franciliens et un enfant sur trois ne partent pas en vacances. Alors même que la progression de la satisfaction de ces exigences, en termes de tourisme, de sports et de loisirs, serait un facteur puissant du développement de la consommation et de la croissance.

Ces besoins déterminants pour le développement des activités humaines interfèrent sur plusieurs des champs de celles-ci. Sans être exhaustive, la commission veut en souligner dans cette introduction, particulièrement deux.

La première touche aux défis de la santé. A la fois tant dans l'entretien (prévention et réparation) le développement et l'équilibre, notamment avec l'aspect physique et mental de la jeunesse et des êtres humains.

Une pratique sportive, une activité de loisirs et l'accès aux voyages interfèrent profondément sur la manière de vivre et de travailler. La santé, c'est aussi la confrontation aux insécurités dans le monde. Leurs dimensions sociétale, climatique, sanitaire et écologique interfèrent de manière plus ou moins dynamique sur les activités touristiques mais aussi sur l'environnement et les pratiques sportives et de loisirs.

La deuxième touche aux défis du développement des sciences et des techniques. Ces bouleversements survenus dans la technologie, l'information et la communication transforment la société, modifient les rapports entre les individus, raccourcissent les échelles des territoires.

Ils appellent à une nouvelle façon de produire, d'échanger, d'établir des rapports conviviaux et des relations sociales en lien avec l'émergence de nouveaux concepts comme le développement durable de notre planète ou une certaine prise de conscience de son unicité.

Ils accroissent l'exigence toujours plus poussée de connaissance, de formation générale, continue et professionnelle tout au long de la vie et d'ouverture aux différentes cultures.

Pour que la prise en compte des activités touristiques, des sports et des loisirs soit un facteur essentiel et déterminant de l'aménagement des territoires, la mise en place d'outils d'évaluation et d'observation est nécessaire. Enjeux de la culture, de l'éducation, de la place des être humains dans la société, ces activités contribuent également à la réduction des inégalités.

I – L'IMPORTANCE STRATEGIQUE DU TOURISME, DES SPORTS ET DES LOISIRS EN ILE-DE-FRANCE.

1-1 Leur poids dans l'économie, la croissance et l'emploi

Le tourisme : représentait en Ile-de-France, en 2003, 332 600 emplois directs et à 650 000 emplois induits, soit 7 % de l'emploi salarié régional et une croissance de 38,5 % des emplois salariés en trois ans. L'Ile-de-France est la première destination touristique mondiale avec 45 millions de visiteurs et 115 millions de nuitées, tous hébergements confondus.

L'organisation mondiale du tourisme prévoit à l'horizon 2020, le doublement des touristes soit 1,56 milliards. A cette échéance, la France devrait accueillir 106 millions contre 75 actuellement. L'Ile-de-France, porte d'entrée de notre pays, devrait en recevoir une très grande partie.

Celui-ci contribue largement à la croissance, au développement de l'économie régionale, au rayonnement mondial de l'Ile-de-France, à des avenir et des débouchés professionnels pour la jeunesse.

Les sports : ce sont 4,5 millions de personnes qui pratiquent une activité physique et sportive dont 2,2 millions de licenciés ; plus de 21 000 clubs répartis dans les huit départements ; 200 000 bénévoles et près de 60 000 emplois dans les différentes activités sportives.

A cet ensemble, il faut ajouter 250 000 élèves ou étudiants qui ont une pratique volontaire dans le cadre scolaire ou universitaire et plus de 400 000 lycéens relevant de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive.

L'économie du sport représente 1,7 % du PIB. Les activités sportives génèrent des milliers d'emplois dans la fonction publique territoriale, l'éducation nationale, ainsi que le bâtiment et travaux publics. Le sport est un secteur économique à prendre en considération.

Les loisirs : sont profondément liés aux activités touristiques. C'est l'enjeu de la place et du rôle des loisirs de proximité liés à la reconnaissance de l'enfance, de la jeunesse, dans notre région. L'apport et le renforcement des BPAL sont au cœur de la mise en œuvre des dix actions pilotes régionales en matière de tourisme et de loisir.

L'augmentation des pratiquants dans les différents domaines des loisirs, la médiation de ceux-ci et des différents lieux, contribuent à la croissance, aux emplois dans le secteur éducatif, de la consommation et de la production.

La dynamique de croissance de cet ensemble tourisme, sports et loisirs est profondément soumise à la capacité en Ile-de-France de générer des revenus, de développer un pouvoir d'achat des Franciliennes et des Franciliens. Cet accroissement des revenus et du pouvoir d'achat doit se conjuguer avec un objectif qu'ils soient dépensés sur place et en attirer de nouveaux, notamment ceux générés ailleurs.

L'importance stratégique du développement du tourisme, des sports et des loisirs doit être accru et valorisé en lien avec le document du Conseil régional «une vision régionale pour l'Ile-de-France».

1-2 Facteur d'identité pour l'Ile-de-France

Cet ensemble tourisme, sports et loisirs, avec particulièrement la dimension tourisme, est un véritable facteur d'identité pour l'Ile-de-France. La valorisation et le renforcement des activités touristiques au plan économique, en termes d'attractivité, peuvent y contribuer en complémentarité avec le maintien et la revalorisation de l'industrie, des services et des secteurs publics existant.

L'interpénétration de plus en plus développée entre des différentes filières industrielles, des services aux entreprises et à la personne, y concourent. La valorisation de l'image du territoire francilien et de son environnement est constitutive du progrès dans la réalité d'aujourd'hui de cette complémentarité facteur de dynamique de croissance et d'emplois.

Cette identité complémentaire peut être renforcée par le fait que l'Ile-de-France est terre d'accueil :

- avec la France, premier pays d'accueil des entreprises étrangères ;
- touristique avec 75 millions de visiteurs.

La construire et la développer c'est affirmer mieux le territoire dans son entier, lui permettre de tirer sa force et sa richesse de cette diversité complémentaire : industries – tertiaire et tourisme, sports et loisirs. C'est aussi veiller à une meilleure promotion et mise en valeur du patrimoine architectural, naturel, artistique et historique de Paris et de l'Ile-de-France.

Le développement d'une Ile-de-France insérée dans le grand Bassin Parisien comme territoire d'accueil et de visite des franciliens peut largement favoriser un essor des activités (TSL).

1-3 Dans son rayonnement et son attractivité

Les attentes et demandes nouvelles en matière de tourisme vert, de découverte d'entreprises, de centre de recherches, de zones d'activités, sont de nature à contribuer à ce rayonnement et à cette attractivité avec un développement interpénétré entre industrie et tertiaire.

Les atouts existent même si cela implique leur renforcement et leur développement :

- Paris et l'Ile-de-France, première destination touristique mondiale ;
- Le patrimoine vivant, architectural et culturel exceptionnel de l'Ile-de-France ;
- Les capacités d'accueil, de pratiques et de rayonnement dans le champ TSL ;
- Le développement de la communication et des échanges ;
- Une demande accrue et diversifiée des destinations touristiques avec le souhait de courts séjours et du tourisme de proximité ;
- L'exigence plus forte de connaissance, d'échange et de partage.

Mais des difficultés demeurent qu'il faut affronter et dépasser :

- une concurrence renforcée au plan européen et mondial
- une évolution des comportements à l'égard du tourisme ;
- un déficit d'adaptation et formation ;
- une qualité d'accueil à améliorer.

Comment cette région, historiquement terre d'accueil, ne serait-elle pas sujette à s'ouvrir à elle-même, à ceux et celles qui veulent la découvrir et y pratiquer des activités sportives et de loisirs ?

La valorisation de l'histoire sociale, le développement de la mémoire des événements historiques avec la dynamique du patrimoine urbain, scientifique et culturel de l'Ile-de-France est certainement un vecteur essentiel de son rayonnement.

1-4 Leur prise en compte dans le SDRIF

Une meilleure prise en compte des secteurs du tourisme, des sports et des loisirs permettrait de relever de nombreux défis posés à l'Ile-de-France.

En matière d'aménagement et de planification, la révision du SDRIF doit prendre en compte ces différents champs, leur diversité et leur importance afin de contribuer à un développement cohérent et harmonieux de la région. La reconnaissance et la prise en compte du tourisme, des sports et des loisirs représentent un enjeu pour le SDRIF, dans la perspective d'une nouvelle étape du développement harmonieux de la région.

II – ENJEUX ET DEFIS DU TOURISME, DES SPORTS ET DES LOISIRS POUR L'ILE-DE-FRANCE

A – Les enjeux d'aménagement du territoire

Les propositions doivent prendre en compte les grands principes qui sous-tendent l'adoption du schéma directeur de l'Ile-de-France. A savoir :

- le développement durable ;
- la densité et la qualité urbaines ;
- la cohérence sociale et territoriale ;
- le fleuve comme élément fédérateur et stratégique ;
- la solidarité et la coopération.

Ces grands principes se retrouvent dans différentes thématiques qui comportent d'importants enjeux d'aménagement.

A1 – Les équipements

L'importance des équipements structurants de proximité qui contribuent à la qualité de vie des franciliens, à l'attractivité et à l'image de l'Ile-de-France, est au coeur de la dynamique et de la cohésion sociale et territoriale.

Le développement et la création d'équipements structurants de proximité permettant de rapprocher, de croiser les atouts du tourisme, des sports et des loisirs dans une zone géographique, un territoire précis de l'Ile-de-France, sont des facteurs décisifs du développement économique, de l'insertion et de l'intégration des populations.

Le réseau fluvial, facteur économique et de mode de vie, de solidarités nouvelles, doit également constituer un levier pour la construction d'infrastructures en lien avec les projets urbains permettant une multi fonction : habitat, emplois, loisirs, sports et tourisme.

Dans le tourisme, où le besoin de se projeter dans l'avenir en prenant en compte la diversité des besoins en la matière pour accueillir les différentes populations concernées et favoriser la réalisation, la rénovation, voire l'adaptation de certains équipements d'hébergement touristique, notamment pour la mise en œuvre d'une politique sociale du tourisme :

- des hôtels de tourisme ;
- des structures de vacances, des villages urbains ;
- des terrains de camping ;
- des centres d'accueil pour la jeunesse qui favorisent toutes les formes de mobilité internationale des jeunes ;
- des gîtes ruraux en grande couronne.

Une plus grande accessibilité en transports en commun aux équipements existants ou à venir, constitue un atout pour le développement du tourisme.

Dans le sport, avec la mise en œuvre des propositions formulées dans le rapport de Michel OSSAKOWSKY sur les activités physiques et sportives en Ile-de-France et l'avis adoptés par le CESR sur ces mêmes thèmes, du 21 septembre 2005.

Les propositions retenues dans l'avis préconisent l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale de création et d'adaptation en matière d'équipements sportifs. Elle contribuerait à rendre la pratique sportive accessible à tous et toutes, quelles que soient leurs origines sociale ou géographique.

La définition et l'adoption d'un schéma régional d'équipement en installations sportives, véritable volet « sport » du SDRIF, doit conduire à la construction de centaines d'équipements sportifs en tout genre.

Plus largement cela s'inscrit dans une incitation des collectivités locales par des aides adaptées à se doter d'équipements de proximité tout en veillant à la cohérence de leur implantation, aux possibilités de leur accès et dans des rapports d'intercommunalité.

Les équipements et installations sportives répondant aux besoins fondamentaux de la population sont des facteurs structurants de l'aménagement des territoires.

Les grands équipements prévus dans le cadre de la candidature de Paris Ile-de-France aux Jeux Olympiques de 2012 (stand de tir de Satory, vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, centre aquatique d'Aubervilliers, site nautique de Vaires sur Marne) doivent être réalisés.

Tout retard ou abandon de leur réalisation sera préjudiciable aux rayonnements et à l'attractivité de l'Ile-de-France.

Dans les loisirs, en lien avec le tourisme vert, le développement des parcs naturels régionaux, une meilleure coordination des Bases de Plein-Air et de Loisirs (BPAL), la création de structures pour des séjours de courte durée doivent être poursuivie, voire renforcée, notamment en direction des jeunes publics.

Un aménagement de l'espace permettant d'associer activités sportives, touristiques et de loisirs offertes à des publics très divers pourrait être envisagé à partir des BPAL existantes. Ainsi, par exemple, la BPAL de Saint-Quentin en Yvelines pourrait être un territoire de développement concerté d'activités diverses favorisant la mixité sociale et d'essor économique.

Pour les loisirs, dans le cadre de la réflexion sur l'évolution des BPAL, la création de structures d'accueil, en particulier pour celles accessibles en transport en commun. Ces hébergements devraient permettre d'accueillir des enfants, des jeunes et des familles, afin de mettre en œuvre une politique sociale de tourisme pour les Franciliens qui ne partent jamais. Ils favoriseraient les loisirs de proximité avec des multi-activités et les courts séjours dans le cadre d'un premier départ.

A2 – Maîtrise du foncier

La constitution de réserves foncières, l'acquisition de terrains par les collectivités locales et territoriales sont stratégiques pour toute politique d'aménagement de l'espace.

Le problème foncier francilien constitue un handicap sérieux pour tout développement de nouveaux lieux de tourisme, de sports, de loisirs.

La création d'un outil foncier régional est nécessaire et primordial pour contribuer à la maîtrise et à la relance générale d'implantations d'équipements facteurs de cohésion sociale et de rééquilibrage territorial en Ile-de-France.

L'aménagement stratégique de certains secteurs de l'Ile-de-France en renforce la nécessité afin de favoriser la synergie emplois, logements, transports et loisirs.

A3 – Transports

Une relation étroite existe entre le système de transports et les défis posés par une nouvelle ambition du tourisme, des sports et des loisirs, avec une meilleure prise en compte des impératifs environnementaux.

L'accessibilité des équipements et la desserte des différents lieux d'implantation en matière de tourisme, sports et loisirs impliquent nécessairement le développement et le maillage des réseaux de transports collectifs en Ile-de-France.

En lien avec ces champs d'activités, sont particulièrement pointés de la part de la commission :

- la liaison transports en commun entre l'aéroport de Roissy, Villepinte, Paris et La Défense ;
- la desserte en transports en commun des sites touristiques (exemples du Musée de l'Air du Bourget ou du Musée d'Art contemporain de Vitry...) ;
- le développement de transports en commun de nuit, sécurisés ;
- la complémentarité des différents modes de transport ;

- la préservation d'une place raisonnable aux voitures et autocars pour favoriser l'accès aux espaces touristiques dans Paris ;
- la création de parkings (voitures, autocars, vélos) ;
- l'accessibilité des transports en commun pour les personnes handicapés ;
- le développement de pistes cyclables ;
- amélioration de la signalétique.

L'accroissement prévisible du trafic des aéroports doit être pris en compte en lien avec le développement du tourisme d'affaires mais aussi du tourisme pour tous, aux plans européen et mondial.

La prise en considération de ces différents aspects, pour les secteurs aéroportuaires franciliens (Roissy CDG, Orly, Le Bourget) comme pour celui de Beauvais-Tillé, doit se traduire par des avancées nouvelles en matière d'accessibilité et de desserte. De même, reste posée la question d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire internationale.

La place du réseau fluvial dans cet espace de loisirs et d'activités touristiques et sportives en lien avec les populations, doit conduire à son développement en tant que facteur économique et de transports, de solidarité entre les différents territoires.

Une meilleure accessibilité et desserte des différents sites des activités de tourisme, de sports et de loisirs contribueraient à la qualité d'accueil des visiteurs et à la qualité de vie des populations de l'Ile-de-France.

B – Les défis liés à l'emploi

B1- L'emploi

Dans un environnement marqué par la démographie économique (départ des fins de carrière, un salarié sur cinq d'ici 2015 en Ile-de-France) et un chômage durable et de masse, les enjeux de l'emploi sont majeurs pour le développement économique, social et environnemental de l'Ile-de-France.

Les activités en matière de tourisme, de sport et de loisirs sont un atout pour la création, le développement et la pérennisation de l'emploi.

Dans le secteur du tourisme et des loisirs, 25 000 emplois ont été créés entre 2000 et 2004.

Cette croissance de l'emploi dans ces secteurs d'activités est particulièrement marquée par une ouverture au plus grand nombre de jeunes, de salariés est souvent par l'exigence de proximité à un territoire. Elle est souvent en synergie avec différentes filières et secteurs (BTP – transports – industries – fonction publique territoriale).

La revalorisation du travail par l'amélioration de ses conditions d'exercice, l'accroissement de l'effort de formation et la protection, la sécurisation des parcours professionnels sont constitutifs de l'attractivité du territoire, de la cohésion sociale et facteur de réduction des inégalités.

L'exigence de plus en plus d'emplois qualifiés dans ces secteurs non délocalisables doit permettre de véritables parcours professionnels avec des salaires décents, une formation et une promotion sociale.

La valorisation des différents métiers liés à ces activités touristiques, sportives et de loisirs, l'amélioration sensible des formations sont nécessaires afin de prendre en compte les besoins émergents des entreprises et des populations.

B2 – Trois filières touristiques à renforcer

Dans le cadre des différentes filières, notamment liées aux grands événements sportifs et culturels, trois d'entre-elles mériteraient, à la suite des travaux menés par le CESR ou à l'initiative du Conseil régional, d'être mieux prises en compte.

Ces trois filières doivent être valorisées et développées car elles contribuent au rayonnement de l'Ile-de-France souvent en synergie avec les activités sportives et de loisirs.

Pour le tourisme social, dont les actions facilitent les conditions d'accueil et de séjour de tous les publics (enfants – jeunes – familles – seniors) et, tout particulièrement, des populations les moins favorisées, une offre touristique accessible et diversifiée doit être développée.

Plusieurs pistes de travail peuvent être envisagées :

- un village urbain de vacances, adapté au tourisme familial ;
- un centre d'accueil et d'hébergement des jeunes ;
- le développement de l'accueil et de l'hébergement dans les bases de loisirs ;
- la création de produits touristiques variés : découverte de l'Ile-de-France pour les jeunes, les enfants et les familles de l'Ile-de-France ;
- la valorisation du patrimoine des comités d'entreprises, des collectivités et leur mutualisation régionale et interrégionale.

Pour le tourisme d'affaires, l'Ile-de-France réalise près de 80 % de l'activité nationale et impacte la moitié de la fréquentation annuelle de l'hôtellerie et des deux tiers dans certaines zones (villes nouvelles, aéroports) cette filière constitue d'importantes retombées économiques, scientifiques, financières pour l'Ile-de-France.

Donner une nouvelle dimension à celle-ci, c'est renforcer les propositions suivantes :

- améliorer l'offre territoriale en créant une synergie plus dynamique entre les centres de conférences, les pôles de compétitivité, l'implantation de l'hôtellerie et les transports en commun et aériens ;
- adapter les sites d'exposition existants en favorisant leurs dessertes et leur accessibilité ;
- assurer le devenir des grands équipements tels Porte de Versailles, Villepinte, Parc des expositions du Bourget ...
- renforcer les actions de promotion internationales.

Les enjeux et défis des activités liés au tourisme, aux sports et aux loisirs impliquent une promotion et une communication conséquentes, ouvertes sur les réalités internationales.

Pour la promotion des atouts de l'Ile-de-France, avec la programmation et l'existence d'événements sportifs, scientifiques, culturels de dimension mondiale, une véritable stratégie de communication et d'information dans la concertation la plus large, doit être réalisée.

Pour le tourisme fluvial, qui connaît un incontestable essor depuis plusieurs années, hors d'Ile-de-France. Le regain d'intérêt pour les activités de plein air, l'amélioration du réseau des voies navigables, le développement des équipements sont des priorités qui, en Ile-de-France, doivent être soutenues par une véritable politique d'investissements.

Le tourisme fluvial, filière à fort potentiel, doit être conforté aussi bien dans sa dimension économique, de loisirs que du point de vue environnemental. Son développement en interactions avec les bassins environnants en partenariat avec des régions européennes est un atout pour l'attractivité de l'Ile-de-France. La dimension stratégique du fleuve dans l'aménagement de l'Ile-de-France contribue à donner une nouvelle ambition à cette filière.

III – TOURISME, SPORTS ET LOISIRS : UNE CHANCE POUR LA REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES

L'Ile de France est fragilisée par des déséquilibres internes et de fortes inégalités sociales et territoriales. Le développement du tourisme, des sports et des loisirs doit constituer un axe de l'action qui vise à réduire les inégalités territoriales affichées dans le SDRIF. L'investissement dans ces champs d'activités est un vecteur de la croissance mais aussi un facteur de développement de la solidarité entre les êtres humains, entre les territoires.

3-1 – Un développement régional davantage réceptif aux dimensions interrégionales et européennes et attentif aux transformations internationales.

La prise de conscience de la mondialisation, de la construction européenne et l'émergence du concept « développement durable » interfèrent dans le champ des activités de la Région et contribuent à un besoin d'échanges, de coopérations interrégionales et mondiales plus fortes.

Les évolutions pressenties du tourisme et des loisirs aux niveaux européen et mondial doivent être mieux intégrées dans les politiques publiques. Une vision plus large des réalités en mouvement au plan mondial doit permettre de mieux anticiper, d'organiser l'offre et le développement du tourisme et des loisirs.

Les évolutions en Chine, en Asie, avec leur potentiel de touristes, méritent une très grande attention. L'élargissement de l'Europe à 25 pays, est à prendre en considération à la fois en matière d'atouts et d'obstacles au développement régional.

Des logiques interrégionales et européennes sont à développer et à créer. La Région, avec son comité régional du tourisme en lien avec les acteurs sociaux, économiques et institutionnels doit intervenir auprès des instances nationales et communautaires pour prendre des initiatives européennes, favorisant les échanges, les jumelages, la formation et une dynamique nouvelle en Europe en faveur du tourisme et des loisirs.

3-2 – Favoriser l'accès et l'accueil de toutes les populations au tourisme, aux sports et aux loisirs

L'inscription du « droit aux vacances pour tous » dans le contrat de plan (Etat- Région 2000-2006) ainsi que dans le schéma régional du tourisme et des loisirs (2000-2006), les préconisations formulées dans l'avis du CESR du 21 septembre 2005, concernant les activités physiques et sportives, traduisent une volonté commune de favoriser l'accès au tourisme, aux sports et aux loisirs des Franciliens défavorisés.

En facilitant, dans le cadre du SDRIF, l'accès aux transports en commun et la création d'équipements, on favorisera un tourisme social plus solidaire, pour permettre au plus grand nombre de nos concitoyens de partir en vacances, mais aussi afin de remplir leur temps libre de pratiques sportives et de loisirs touristiques de proximité.

Le projet de révision du SDRIF doit confirmer cette ambition et la volonté de la réaliser, en préconisant le maintien et le développement du patrimoine existant dans le domaine social et territorial.

3-3 - Complémentarité entre Paris et les autres territoires franciliens

La première destination touristique mondiale est Paris, de part son patrimoine urbain, architectural et culturel exceptionnel. C'est un atout pour le tourisme en Ile de France.

La création de pôles touristiques régionaux correspond à une volonté de répondre aux attentes et de satisfaire le besoin de complémentarité entre Paris et les autres territoires franciliens et de renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France. Cette synergie entre Paris et la banlieue est de nature à favoriser l'essor de tourisme, des sports et de loisirs dans les années à venir.

3-4 – Rééquilibrage Est-Ouest

Les activités touristiques, sportives et de loisirs doivent également permettre le développement de l'est du territoire francilien. La réalisation de grands sites touristiques (Disneyland, Stade de France, Musée d'art contemporain de Vitry...) et de nouveaux équipements associant loisirs, sports et culture (Saint-Ouen, Le Bourget, Aubervilliers, Val d'Europe...) contribuent, avec la revalorisation de la mémoire sociale des banlieues, au rééquilibrage des territoires.

La création et l'adaptation de grands équipements sportifs et touristiques, scientifiques et culturels en lien avec les activités de tourisme et de loisirs permettent de lutter contre les inégalités territoriales et de relever les défis posés dans le SDRIF.

La construction d'équipements sportifs, touristiques et culturels de proximité constitue également un élément structurant d'aménagement du territoire et peut également fortement participer au rééquilibrage de l'Ile-de-France.

3-5 – Rapprocher les territoires et favoriser leur coopérations

L'avenir et le développement de l'Ile-de-France sont intimement liés à l'avenir et au développement de chacune des régions qui l'entoure. Cette perspective doit être tracée dans des rapports de complémentarité et de coopération et non dans des rapports de concurrence.

Les enjeux de société que porte l'essor mondial de ces activités touristiques, sportives et de loisirs nécessitent, pour les générations nouvelles, de rapprocher les territoires, les politiques publiques et les activités.

Le tourisme et les loisirs constituent des bases pour tisser de nouveaux liens avec les autres régions.

Ainsi, la prise en compte de la dimension stratégique du fleuve dans le SDRIF doit contribuer à un nouveau dynamisme de cette complémentarité entre l'Ile-de-France et les autres régions.